

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/23

ID: 022-200067981-20230912-DELBU202309_79-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE du mardi 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PUILLANDRE Elisabeth; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; CHAPPE Fanny; BILLAUX Béatrice; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés: PRIGENT Christian; CONNAN Guy; JOBIC Cyril.



DELBU2023-09-079

Tourisme, culture et sport - Convention de mise à disposition d'un agent par la commune de Ploubazlanec à l'agglomération - 2022

Milmarin est le centre de découverte maritime de l'Agglomération situé à Ploubazlanec. Bien qu'il reflète l'identité maritime de l'ensemble du territoire de l'Agglomération, son fonctionnement repose sur un partenariat fort avec la Commune :

- le bâtiment est mis à disposition de l'Agglomération par la Commune ;
- la Commune a apporté une contribution de 125 761€ en investissement pour la scénographie de l'aile ouest du bâtiment en 2017, complétés de 9 468€ depuis cette date pour l'achat d'une nouvelle vitrine et de corrections au bénéfice de l'association Plaeraneg Gwechall, occupante de l'aile ouest jusqu'en juin 2023;
- la Commune (élus et services) est membre du comité de pilotage Milmarin ;
- les services techniques de la Commune sont amenés à intervenir ponctuellement pour du petit entretien dans l'aile ouest;
- l'Agglomération et la Commune gèrent en concertation l'espace extérieur entourant Milmarin.

Enfin, il est établi depuis 2019 qu'un 3ème agent à temps complet est nécessaire au bon fonctionnement du centre, en plus des 2 agents de l'Agglomération à temps complet (Responsable et Chargée de projets culturels). Cela s'explique par :

- l'ouverture du centre toute l'année et notamment les dimanches;
- la rotation des congés des agents
- la réception de groupes (scolaires et autres);
- l'organisation d'événements et actions culturelles toute l'année sur place et hors les murs;
- la participation à des événements départementaux ou nationaux tels que les Minutes Bleues ou le Mois du Film documentaire;
- le développement de projets de fond tels que l'obtention d'une marque liée à l'accessibilité;
- la gestion du fonds documentaire Roger Courland;
- la participation des agents à la conception de la politique culturelle de l'Agglomération au sein du service culture;



Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/23

ID: 022-200067981-20230912-DELBU202309_79-DE

 l'élargissement ponctuel des missions des agents tels que la création d'une collection de jeux de piste à l'échelle de l'Agglomération.

De 2020 à 2023, l'Agglomération, la Commune et l'association Plaeraneg Gwechall se sont associées pour assurer la rémunération de ce 3ème poste, selon la répartition suivante : 50 % Agglomération, 25 % Commune, 25 % Association.

Le poste était porté par la Commune, qui refacturait à l'Agglomération et l'association leurs parts respectives à N+1.

- De mars 2020 à décembre 2021, une convention de mise à disposition a été signée par la Commune et l'Agglomération.
- L'agent a quitté son poste le 16 février 2022 et a été remplacé dès juin 2022.
- <u>Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022</u>: Aucune convention n'a été signée, il convient de régulariser la situation.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider le projet de convention :
 - Convention de prestation de services pour la mise à disposition d'un agent par la Commune de Ploubazlanec à l'Agglomération, sous la forme d'un contrat de projet du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour 50 % de son temps et de son salaire;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de prestation de services

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

.

Le Président, Vincent LE MEAUX